

nos fonds et le discours du roi d'Italie qui reconnaît les embarras financiers de l'Etat. Les bourses de Berlin et Vienne sont mauvaises et font baisser le Lombard à 525 et l'Autrichien à 840. Londres: sans changement.

CELLIER.

Le Journal officiel publie le rapport ci-après, adressé à l'Empereur par le ministre de la justice et relatif à l'amnistie décrétée le 14 août 1869 :

Sire,

J'ai l'honneur de placer sous les yeux de Votre Majesté un tableau statistique qui fait ressortir, sous une classification facile à comprendre les résultats du décret d'amnistie signé par Votre Majesté le 14 août 1869. En y jetant les yeux, on ne pourra désormais contester l'étendue de ce grand acte de clémence. A s'en tenir aux états partiels que m'ont adressés MM. les procureurs généraux, 92,411 individus ont été dispensés de subir la peine corporelle qu'ils avaient encourue, ou de payer l'amende à laquelle ils avaient été condamnés, ou bien encore ils ont vu cesser les poursuites dirigées contre eux en vertu de condamnations antérieures.

Je suis heureux d'ajouter que ce chiffre si considérable est un minimum, dépassé en réalité dans des proportions notables.

Il y a des lacunes dans les relevés que j'ai reçus, et, d'ailleurs, depuis que les procureurs généraux m'ont envoyé leurs rapports, beaucoup de condamnés ont réclamé l'application de l'amnistie, et leur réclamation a été reconnue fondée.

Je suis, etc.

DUVERGIER.

Suit état, par ressort de cour impériale, des personnes comprises dans le décret d'amnistie. La Cour de Douai y figure pour le chiffre de 2,152; Paris y est compris à lui seul pour 6,220 amnistiés.

Le Journal officiel publie la note suivante :

Le Journal le Rappel, dans son numéro du 5 janvier, annonce que le premier acte du nouveau ministère a été d'ordonner des poursuites contre les rédacteurs et l'imprimeur de ce journal.

Cette assertion est complètement inexacte. Les poursuites dont il s'agit ont été ordonnées à une date antérieure à la constitution du nouveau ministère.

BANQUE DE FRANCE.

SITUATION DE LA BANQUE ET DE SES SUCCURSALES

Le 6 Janvier 1870, au matin.

ACTIF.

Argent monnayé et lingots à Paris et dans les succursales	1.915.263.514 40
Effets échus hier, à recevoir ce jour	2.970.667 11
Portefeuille de Paris, dont 83 369 873 66 provisionnés des succursales	327.989.819 63
Portefeuille des succursales, effets sur place	339.415.177 77
Avances sur lingots et monnaies	16.198.700 00
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales	2.121.600 00
Avances sur effets publics français	23.296.400 00
Avances sur effets publics français dans les succursales	9.286.750 00
Avances sur actions et obligations de chemins de fer	39.862.000 00
Avances sur actions et obligations de chemins de fer dans les succursales	23.662.200 00
Avances sur obligations du Crédit foncier	1.139.300 00
Avances sur obligations du Crédit foncier dans les succursales	1.172.200 00
Avances à l'Etat (convention du 10 juin 1857)	60.000.000 00
Rentes de la réserve	13.980.750 11
Rentes, fonds disponibles	30.295.187 21
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857)	100.000.000 00
Hôtel et mobilier de la Banque et immeubles des succursales	9.068.213 00
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales	6.294 00
Divers	9.118.532 68
Total	9.291.224.954 97

PASSIF.

Capital de la Banque de France	182.800.000 00
Bénéfices en addition au capital (article 8, loi du 9 juin 1857)	7.944.776 93
Réserves mobilières	22.105.738 14
Réserves immobilières de la Banque	4.009.000 00
Billets au porteur en circulation (Banque et succursales)	1.449.316.130 00
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales	44.421.934 24
Comptes courants de Paris	179.205.673 68
Comptes courants dans les succursales	315.455.569 13
Comptes courants dans les succursales	51.740.912 00

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX
DU 8 JANVIER 1870.

— 61 —

TRISTAN DE BEAUREGARD

PAR LE

MARQUIS DE FOUDRAS.

(Suite).

XXX

DUCHESSA ET MARQUISE.

— Je ne sais pas, madame. Il est cependant déjà fait et envoyé. Du reste, cela est peu important, parce que j'espère que quand il paraîtra, les personnes qui auront lu le premier voudront le relire encore, pour bien apprécier l'ensemble de mon travail. Vous m'avez habitué, mesdames, à voir de ces fatuités-là.

— Ne donnerez-vous pas bientôt quelque chose au théâtre ? — demanda la duchesse avec le plus bienveillant intérêt.

— C'est impossible en ce moment. Made-moiselle Rachel a galvanisé la vieille tragédie,

Dividendes à payer	8.736.867 00
Escompte et intérêts réservés à Paris et dans les succursales	4.024.536 57
Récompte du dernier trimestre à Paris et dans les succursales	1.205.322 15
Divers	21.288.221 76
Total	24.254.947 48

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur de la Banque de France,
ROULAND.

Petite Chronique.

On annonce la mort de M. l'abbé Mullois, qui était le chapelain de l'Empereur et directeur particulier de l'Impératrice.

Un poète bordelais a envoyé à la Gironde la carte de visite que voici :

Voilà donc la France au bout de ses peines ;

Un premier ministre enfin est trouvé !

Vivat nous aurons de belles étrennes ;

Frottons-nous les mains ; l'Empire est sauvé !

On va désarmer sur toute la ligne ;

Dormez, chassepots ; taisez-vous, tambours...

De la paix, qui fait vivre de longs jours,

Le premier ministre est le plus doux signe.

Béni soit le ciel, dans le monde entier ;

Car il faut vraiment que le Ciel nous aime

Pour avoir permis que César lui-même

Au bec de son aigle ait mis l'olivier !

M. Francisque Sarcey raconte dans le Gaulois, une jolie anecdote que nous croyons bien avoir lue autrefois dans le Temps, sous la signature de M. X. Feyrnet, mais sous le véritable nom de la personne qui y joue le rôle principal :

C'était il y a quelques années, à un concours régional. On distribuait les prix, et le préfet, selon l'usage, présidait la cérémonie. On appelle le nom de M^{me} de Rémusat. M^{me} de Rémusat est la femme de l'éminent écrivain; elle s'occupe d'agriculture et possède une ferme modèle. Elle était primée pour je ne sais quel produit.

Le préfet lui remet la médaille; et comme il tenait devant lui la femme d'un des adversaires les plus déclarés du gouvernement, il croit piquant de lui couler en douceur une petite méchanceté :

— Voyez, madame, lui dit-il, de ce côté est inscrit votre nom d'abord, puis la date de votre tromperie; et de l'autre, ajouta-t-il retournant la médaille, et soulignant le mot avec malice, de l'autre l'effigie de votre souverain.

— Oui, monsieur le préfet, répliqua-t-elle, en s'inclinant, le revers de la médaille.

Voici de quoi faire rêver ceux qui courent après la fortune au lieu de l'attendre dans leur lit.

Il y a un siècle, sept navires chargés de lingots et de pierres, revenant d'Amérique, furent submergés dans un petit port de l'Océan, situé sur la frontière d'Espagne et de Portugal.

D'après les connaissances que l'on a conservés, la valeur de ces trésors engloutis ne serait pas moindre de sept cent millions. Mais comme deux navires auraient été, pendant la traversée, attaqués par des corsaires anglais, il faudrait réduire à 450 ou 500 millions le chiffre approximatif de cette immense fortune.

Jusqu'à ce jour on avait reculé devant la dépense nécessaire pour retirer ces vaisseaux qui ne sont qu'à 25 mètres sous l'eau.

Or, on nous apprend qu'une expédition, commanditée, paraît-il, par M. Pereire, se dirige vers ces parages en emmenant toute une cargaison d'appareils électriques et d'engins perfectionnés à l'usage des plongeurs.

On espère terminer avant deux mois cette nouvelle pêche miraculeuse, dont la moitié reviendrait au gouvernement espagnol.

Un écrivain, M. Olivier Merson, et un dessinateur, M. Durand-Brager, accompagnent les nouveaux Argonautes.

Je ne sache pas que Wolff, du Figaro, soit de la vache à Colas, mais pour sûr il n'est pas de la vache à Gambon.

Il faut lire tout entier l'article amusant qu'il consacre à cet animal domestique saisi et vendu par le fisc.

On sait, dit-il, l'histoire de cette bête intéressante. Le citoyen Gambon ayant refusé de payer l'impôt, on a saisi sa vache pour la vendre sur la place publique. Cette scène poignante, rappelait, les marchés d'esclaves de l'Orient, jamais on ne vit de spectacle plus attristant. Cette pauvre bête, gardée à vue par les gendarmes, contemplait d'un œil attristé son ami Gambon; plus d'une fois elle fut sur le point de se jeter dans les bras du citoyen, mais le déploiement de la force armée disait à ce noble animal que toute résistance serait inutile.

Pauvre bête, élevée dans les immortels principes, continue Wolff, la voici peut-être à cette heure dans l'étable d'un séide du gouvernement.

C'est que Gambon aimait sa vache; c'était pour lui une compagne de chaque jour; peut-être avaient-ils grandi ensemble; je n'ai pas de données certaines sur la première jeunesse de ces deux êtres intéressants, mais on me dit que Gambon et sa vache étaient liés d'une étroite amitié. Quand Gambon n'était encore qu'un gamin et sa vache qu'un simple veau, on les voyait jouer ensemble sur la prairie ensoleillée; plus tard quand Gambon se jeta dans le mouvement politique avec l'ardeur que vous savez, sa vache ne resta point indifférente. Ne pouvant pas fonder un journal pour défendre ses idées, la vache de Gambon se contenta de protester contre le régime personnel; avec quelques coreligionnaires politiques, elle forma, sur la prairie du village, l'extrême gauche; elle ne frayait pas avec les vaches bonapartistes. Si mes renseignements sont exacts, Gambon l'appela « Citoyenne »; il lui lisait les journaux, et la vache républicaine versait un pleur sur la décadence de la France !

EDMOND DEVAL

Conseil Municipal de Roubaix.

(Suite des procès-verbaux).

Rapport de la Commission des Logements insalubres

M. LE MAIRE fait une 3^e communication :

Messieurs,

La commission des logements insalubres nous ayant signalé, dans un rapport qui a été lu au Conseil, les dangers que présentent, au point de vue de la santé publique les nombreuses constructions de maisons d'ouvriers qui se font dans les conditions les plus déplorable.

Sur la demande de cette commission, nous avons rédigé et envoyé à l'approbation de M. le Conseiller d'Etat, chargé de l'administration du département, un projet d'arrêté réglementaire prescrivant aux propriétaires qui font bâtir des courées, ruelles etc, les dimensions nécessaires pour que les maisons qu'on y fait, soient reconnues habitables.

M. le Conseiller d'Etat nous répond, le 30 septembre dernier, que la loi du 13 avril 1850 sur les logements insalubres, autorise les mesures répressives, mais ne contient aucune disposition préventive :

Que d'un autre côté l'article 4 du décret du 26 mars 1852, n'est applicable qu'aux constructions à front des voies publiques, reconnues au plan d'alignement ;

Qu'en conséquence, notre arrêté ne pouvait être approuvé, mais que la loi précitée offre les moyens d'obvier aux inconvénients qu'elle signale, en poursuivant devant le conseil municipal et le conseil de la préfecture l'interdiction des logements au point de vue de l'hygiène et de la salubrité.

La commission des logements insalubres à qui nous avons communiqué cette lettre, vient de nous informer que, d'après les avertisse-

ments officiels donnés par elle aux propriétaires dont les constructions nouvelles avaient motivé le dernier rapport, ils se sont décidés à faire les changements nécessaires pour satisfaire aux prescriptions des règlements. Nous sommes heureux de cette situation, et nous comptons sur la vigilance de la commission pour signaler à temps toute infraction qui pourrait nécessiter des mesures de rigueur.

Les conclusions du rapport du Maire sont adoptées sans observation.

Concessions de nouveaux chemins de fer

M. LE MAIRE fait encore une communication :

Messieurs,

Il vient de se former en Belgique une compagnie ayant pour titre le Progrès dont l'objet est de multiplier et de compléter les voies de communications qui existent déjà entre ce pays et le Nord-Est de la France.

Cette Compagnie est en instance près de notre gouvernement pour obtenir la concession de trois nouvelles lignes de chemins de fer.

La première se détachant de la frontière belge, dans la direction de Leuze, passant par ou près Saint-Amand les eaux. Montagny-lez-Douai, Péronne, Nesle, Compiègne, Senlis, le Bourget, pour aboutir près de Paris à la ligne de Strasbourg, avec divers embranchements sur Soisson et sur d'autres lignes.

La deuxième partant de Liens jusqu'à la frontière belge dans la direction de Chimay.

La troisième partant d'Arras pour aboutir à Nancy. Bien qu'aucune de ces lignes ne touche à Roubaix, notre Ville n'en a pas moins un intérêt considérable à ce que les voies de communication projetées viennent vérifier un grand nombre de localités jusqu'ici délaissées et languissantes pour les faire participer au mouvement, et à l'activité du commerce intérieur.

Par ces motifs, nous vous proposons de donner un avis favorable aux trois projets de la Compagnie le Progrès, et d'émettre le vœu que les concessions qu'elle sollicite, lui soient accordées.

Le Conseil émet un avis favorable aux concessions énoncées dans le rapport qui précède.

27 Octobre 1869 suite de la séance du 22

Présidence de M. C. Descat Maire.

Présents : M. M. Julien Lagache. — J. Renaux-Lemaire. — F. Duthoit. — Ach. Dewarlet, adjoints. — P. Parent. — Pollet Desquiers. — G. Lefebvre. — P. Cateau.

A. Wibaux. — Jean-Baptiste Ducateau. — Emile Frazet. — Louis Watilne.

Louis Beckmann. — Délébecq Desfontaines. — A. Médée Prouvost. — M. Bessut. — Jean-Baptiste Duburcq.

Ach. Delaoutre. — Ch. Bourcier. — Dubar-Ferrier. — Denis Salembier. — H. Ternink, Conseillers.

Absents : MM. Ferret-Duthoit. — Louis Voireux. — Letocart-Duvillier et Toulemonde-Nollet.

M. Parent donne lecture du procès-verbal de la dernière séance; la rédaction en est approuvée.

Modification au projet de Mont-de-Piété

M. Beckmann, rapporteur de la Commission des finances, chargée de l'examen des modifications proposées à l'organisation du Mont-de-Piété, a la parole.

Messieurs,

Par une lettre du 29 septembre dernier, de M. le Conseiller d'Etat, chargé de l'administration du département du Nord, adressée à M. le maire de Roubaix, il lui est demandé quelques modifications au projet de Mont-de-Piété, et votre commission des Finances, après un examen du dossier, vous adresse le rapport suivant sur les renseignements demandés, et les réponses qui y ont été faites.

D'abord, constater l'utilité de la création projetée par un état indiquant le chiffre de la population ouvrière de Roubaix et celui

Quatrième Année

des indigents assistés par le Bureau de Bien-

Le chiffre de la population ouvrière dans la ville est : 45,000

Plus dans les hameaux des vicieux de deux cantons : 25,000

Le nombre des familles assistées par le Bureau de Bienfaisance de Roubaix, en 1866 de 634 familles

1867 de 1032

1868 de 970

soit, une moyenne de 878 familles qui, à raison de cinq membres par famille, représentent un total de 4390 individus assistés par cette administration.

Puis le taux d'intérêt proposé de 14 à 14 1/2 %, y compris le droit de prise, pour les avances sur dépôts, a paru élevé à Son Excellence le Ministre de l'intérieur qui demande que nous réduisions l'intérêt de 10 %, en n'y comprenant pas les droits de reconnaissance et d'appréciation. Pour arriver à ce résultat, M. le Ministre demande si l'on ne pourrait pas, obtenir des économies sur le local qui pourrait être concédé gratuitement par l'administration municipale ou par celle des hospices. Et si les emprunts à faire pour la constitution de capitaux ne pourraient pas être faits de 3 à 4 % au lieu de 5 % proposés.

Si le chiffre des sous-généralistes ne pourrait pas être réduit, en ayant recours à un mode d'emprunt moins onéreux, ou par réduction des frais de personnel en réunissant les fonctions de bibliothécaire à celles de directeur d'un journal.

Enfin s'attacher à trouver une combinaison qui permette de ne pas élever le taux de l'intérêt au delà de 10 %, maximum actuellement fixé par la jurisprudence du conseil d'Etat pour les Monts-de-Piété de ce département, et en nous adressant un exemplaire des statuts du Mont-de-Piété nouvellement établi à Toulouse, la lettre préfectorale demande qu'en nous y conformant le plus possible, nous fassions passer un projet de statuts établi sur les mêmes bases.

Puis satisfait à ces diverses demandes, et toujours aidé des renseignements fournis par l'Administration des Hospices, notre Commission Messieurs, répond comme suit :

D'abord, ni l'administration municipale, ni celle des Hospices ne sont en mesure de fournir un local gratuit; et, quant aux sous-généralistes, il n'est pas possible de les réduire, même en réunissant les fonctions de bibliothécaire à celles de directeur.

Nous savons que Lille a emprunté à 3 et 4 % pour son Mont-de-Piété.

Denkerque a emprunté à 4 1/2 % pour son Mont-de-Piété.

Cependant, comme à Roubaix, ville d'industrie et de commerce, l'argent est plus cher, on n'a pas cru devoir porter l'intérêt au-dessous de 5 %, pour les emprunts, sans en rien livrer au hasard.

De reste, les administrateurs tiennent à honneur d'emprunter au taux le plus bas possible.

Le taux de l'intérêt sur les dépôts sera de 10 %, maximum fixé par la jurisprudence actuelle du Conseil d'Etat, l'Administration des Hospices propose un droit de reconnaissance et d'appréciation qui ne pourra dépasser le maximum suivant :

Pour prêts jusqu'à 3 francs — 0,05 centimes.

de 3 à 5 — 0,10

de 5 à 10 — 0,15

de 10 à 20 — 0,20

de 20 à 50 — 0,30

de 50 à 100 — 0,40

de 100 à 200 — 0,50

de 200 à 500 — 0,75

de 500 à 1000 — 1,00

de 1000 à 3000 — 1,25

En ce qui touche l'organisation et le mode de gestion, l'Administration des Hospices, après l'initiative qu'elle a prise de la création de l'œuvre, adoptant les statuts qui ont été sanctionnés par le décret impérial du 14 octobre 1867 autorisant la création d'un Mont-de-Piété à Toulouse et auquel M. le conseiller

cher des éloges qui eussent été des encouragements.

— Vous pouvez réparer vos torts — dit gracieusement la marquise; — et franchement je le désire.

— Ma chère — interrompit vivement la duchesse — si M. de Beauregard fait une lecture chez vous, j'espère que vous ne m'oublierez pas. Vous savez que je suis digne...

— Vraiment je n'ai rien fait encore qui mérite tant d'intérêt — reprit Beauregard avec émotion. — Ne m'exposez pas à perdre votre bienveillance, quand je puis peut-être y avoir des droits un jour... M. d'Orizy est mon guide, mon conseil; que j'aie au moins le temps de profiter de ses leçons avant...

— Nous arrangerons cela — dit la marquise; — et soyez tranquille, monsieur, quand vous nous aurez confié vos essais, nous resterons convaincus que vous pouvez faire mieux. D'ailleurs cette première lecture se fera en tout petit comité. Vous désignerez vous-même les personnes qui devront composer votre auditoire.

— Il est impossible d'être plus raisonnable — ajouta la duchesse. — J'espère, que vous ne m'exclurez pas.

— Ah! madame, épargnez-moi, je vous le demande en grâce — répondit Tristan avec un accent pénétré — si j'avais fait quelque chose qui m'eût paru digne de vous, je ne me serais pas refusé le bonheur de recher-

cher des éloges qui eussent été des encouragements.

— Vous pouvez réparer vos torts — dit gracieusement la marquise; — et franchement je le désire.

— Ma chère — interrompit vivement la duchesse — si M. de Beauregard fait une lecture chez vous, j'espère que vous ne m'oublierez pas. Vous savez que je suis digne...

le vicomte qui s'offrit gracieusement à le reconduire jusqu'à sa porte.

— Quel vilain tour vous m'avez joué là, mon cher — dit Beauregard.

— Cela n'a aucune importance; vous n'êtes pas homme de lettres de profession, et j'espère pour vous que vous ne le serez jamais. Vous aurez des succès agréables dont vous serez charmé; cela n'ira pas plus loin.

— Je peux, en me hâtant, compromettre mon avenir — répondit Beauregard.

— Vous comptez donc écrire sérieusement ?

— Si j'en ai le courage et le talent.

Réfléchissez, mon jeune ami. Beaucoup de mettent en voyage, mais peu arrivent au but. Bornez-vous aux salons.

— Cependant vous n'avez pas fait ainsi, et vous vous en êtes bien trouvé — répliqua Tristan avec étonnement.

— C'est vrai. Mais si vous saviez quelle lutte j'ai eu à soutenir pour conquérir ma renommée!... Croyez-moi, mon cher comte, les salons! les salons! il n'y a que cela. Ce n'est pas précisément le grand rayonnement de la gloire, mais c'est son doux reflet.

Le vicomte prononça cette phrase au moment où Tristan et lui approchaient de la demeure du premier. Il se séparèrent presque aussitôt.

DEBUT DANS LE MONDE. — LA POÉSIE.

Il y avait, ainsi que nous l'avons dit plus haut, environ trois mois que Tristan était arrivé à Paris, après avoir, comme on doit s'en souvenir, quitté son pays et sa cour avec un brusquerie de résolution qui ajoutait encore à la culpabilité de cet inexorable départ. Pendant les premiers jours de ce qu'il appelait sa liberté, et avant d'avoir reçu des nouvelles d'Allotte, le jeune fugitif s'était sinon complètement étourdi, du moins suffisamment abusé sur la gravité de ses torts, pour pouvoir trouver un certain charme dans sa nouvelle existence. D'abord il avait voyagé par un temps magnifique, parcouru et admiré de belles et riches contrées, puis, et avant tout peut être, il avait le sentiment de son indépendance et de son honneur, jusqu'alors étroit de sa vie, s'ouvrait devant lui, et il lui semblait dans un monde nouveau des desirs. C'était à Paris, qu'il était à Paris, ou toutes les ambitions avaient leurs places, ou toutes les renommées trouvaient leur voie pour les précéder, et les intelligences rencontraient les admirations. Paris, ce vilain pourrait employer son temps comme il le voudrait, sans qu'aucun obstacle vint jamais s'opposer à sa volonté. Quelle que soit sa